



Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement

Le Chef de l'Etat reçoit le Représentant Spécial de l'Union Européenne dans la Région des Grands-Lacs

Dans cette Edition:

page



Le Chef de l'Etat reçoit le Représentant Spécial de l'Union Européenne dans la Région des Grands-Lacs

1

Le Président Ndayishimiye prône les actions apportant des progrès tangibles pour le pays

2

Lancement Officiel de la Campagne de Vaccination Contre le Paludisme au Burundi : Plus de 544 000 Doses Prêtes pour Protéger les Enfants

2

La Première Dame du Burundi appelle à un respect strict du calendrier vaccinal pour un avenir sain des enfants

3

Lancement de la deuxième phase de la facturation électronique

4

Le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage fixe le prix du maïs

4

Introduction d'un nouveau système d'irrigation pour accroître la production

5

L'Inspection Générale de l'Etat organise une formation aux nouveaux Inspecteurs de l'Etat

6

COMMUNIQUE DE PRESSE N02/2025 DE LA REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 19 MARS 2025

9

Le Président de la République du Burundi Son Excellence Evariste Ndayishimiye a reçu en audience le mardi 18 mars 2025 au Palais Ntare Rushatsi une Délégation de l'Union Européenne conduite par Ambassadeur Johan Borgstam, Représentant de l'Union Européenne dans la Région des Grands-Lacs pour échanger sur la situation sécuritaire à l'Est de la République Démocratique du Congo.

Au cours de cette audience, le Chef de l'Etat burundais a partagé les efforts du Burundi pour contribuer au recouvrement de la paix en République Démocratique du Congo et pour améliorer les relations

diplomatiques avec le Rwanda, tout en saluant les initiatives de l'Union pour contribuer à la stabilisation de la région.

« Je remercie l'Union Européenne pour avoir pris une position responsable dans ce conflit », a dit le Numéro Un burundais, faisant allusion aux sanctions déjà prises par certains pays membres de cette organisation notamment la Belgique contre le Rwanda. Il a, par ailleurs, insisté sur la nécessité de l'implication de la Communauté Internationale pour couper court aux violences dans le Congo voisin avant que la situation déjà grave ne s'empire.

« Nous avons eu un échange amical, fructueux et très informatif avec le Président de la République sur la situation sécuritaire et humanitaire à l'Est de la République Démocratique du Congo », a confié à la presse, à son tour, le Représentant de l'Union Européenne. Sur le plan humanitaire, le Représentant de l'Union Européenne dans

la Région des Grands-Lacs l'Ambassadeur Johan Borgstam a aussi précisé que sa Délégation prévoit une visite le mercredi 19 mars 2025 en Province Cibitoke pour s'enquérir des conditions de vie des réfugiés congolais, afin de mettre en marche une assistance humanitaire. **(Présidence)**

## Le Président Ndayishimiye prône les actions apportant des progrès tangibles pour le pays



Lors d'une séance d'évaluation de l'état de mise en œuvre des initiatives à résultats rapides par le Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines tenue le jeudi 20 mars 2025 au Palais Ntare Rushatsi, le Chef de l'Etat Son Excellence Evariste Ndayishimiye a interpellé le personnel de ce Ministère au changement pour produire des résultats concrets qui ont un impact sur la population.

« La présence d'un employé au bureau est justifié par son rendement qui doit être profitable à la population », a insisté le Président de la République, fustigeant le comportement de certains employés qui passent leur temps sur les réseaux sociaux au lieu de servir le peuple et la nation.

« Les Burundais comptent sur le Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines, étant donné que ce

Ministère est le pilier de la croissance », a poursuivi le Numéro Un burundais, justifiant la décision de débiter l'évaluation des 100 jours dédiés aux initiatives à résultats rapides par ce Ministère, une évaluation qui s'étendra à tous les autres ministères.

Rappelant que le Burundi, dès l'année 2025, entamé son périple vers la réalisation de la Vision du Burundi Pays Emergent en 2040 et Pays Développé en 2060, le Chef de l'Etat burundais a fait savoir que l'approvisionnement de la population en eau, en électricité et en carburant sont des conditions sine qua non pour atteindre le développement du pays.

A ce sujet, le Ministre de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines, Monsieur Ibrahim Uwizeye, a, dans sa présentation des initiatives à résultats rapides réalisées par ce Ministère, révélé que des travaux de raccordement en électricité des nouveaux clients habitant la ville de Bujumbura et Gitega ont été réalisés à 95%. Il a ajouté que les travaux de renforcement d'adduction en eau potable dans ces mêmes endroits arrivent, quant à eux, à 65%.

Dans le secteur des mines, le Ministre de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines Monsieur Ibrahim Uwizeye a fait savoir que des travaux d'étiquetage et d'enregistrement des minerais produits vont bon train. Il a sollicité, néanmoins, une étroite collaboration avec l'administration pour le recrutement des mineurs et surtout pour combattre le vol des minerais, la fraude et la corruption. **(Présidence)**

## Lancement Officiel de la Campagne de Vaccination Contre le Paludisme au Burundi : Plus de 544 000 Doses Prêtes pour Protéger les Enfants

Le lundi 17 mars 2025, la Première Dame du Burundi, S.E Angeline Ndayishimiye, a donné le coup d'envoi à la campagne de vaccination contre le paludisme au Burundi, lors d'une cérémonie officielle à

Bubanza. Avec plus de 544 000 doses de vaccins disponibles, l'initiative vise à protéger les enfants et à réduire la mortalité infantile, un enjeu crucial pour le pays.

Ce nouveau vaccin est conçu pour susciter une demande



massive et l'adhésion de la population dans les provinces ciblées, avec l'objectif de diminuer la morbi-mortalité liée au paludisme. L'événement a rassemblé des partenaires clés tels que l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), Gavi et l'UNICEF, ainsi que les autorités administratives de la province de Bubanza, soulignant l'importance de la collaboration pour le succès de cette initiative.

Lors de son discours, le Représentant de l'Organisa-

tion Mondiale de la Santé (OMS) au Burundi Monsieur Dr Crispin a réaffirmé l'engagement de l'OMS, de Gavi, d'UNICEF et d'autres partenaires à soutenir le gouvernement burundais dans ses efforts contre le paludisme. Il a mis en lumière l'impact dévastateur de cette maladie sur les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes, ainsi que sur l'économie du pays.

Dans son allocution, la Première Dame du Burundi S.E Angeline Ndayishimiye a appelé les parents des enfants âgés de 6 à 11 mois à montrer leur responsabilité en veillant à ce que tous les enfants soient vaccinés. Elle a insisté sur l'importance de respecter le calendrier vaccinal pour garantir la santé des enfants, ce qui pourrait réduire la nécessité d'organiser de futures campagnes similaires.

Elle a également exhorté tous les partenaires de la santé et autres acteurs impliqués à unir leurs forces pour assurer le succès de cette campagne de vaccination cruciale. **(Présidence)**

## La Première Dame du Burundi appelle à un respect strict du calendrier vaccinal pour un avenir sain des enfants



**L**ors d'une campagne de sensibilisation qui s'est tenue le vendredi 22 mars 2025 à Gahombo, dans la province de Kayanza, S.E Angeline Ndayishimiye Première Dame du Burundi a lancé un appel à la population, en particulier aux parents, pour respecter le calendrier vaccinal. Elle a souligné l'importance des vaccinations pour garantir un avenir sain à leurs enfants, tout en mettant l'accent sur la lutte contre des maladies comme le Mpox.

Le Représentant de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) au Burundi, Monsieur Dr Xavier Crispin

a réaffirmé le soutien indéfectible des agences onusiennes envers les efforts du gouvernement burundais dans l'amélioration de la santé publique. Il a précisé que des partenariats solides sont nécessaires pour renforcer les initiatives de vaccination dans le pays.

Face aux réticences de certains parents qui hésitent à vacciner leurs enfants en raison de croyances personnelles, la Première Dame du Burundi S.E Angeline Ndayishimiye a demandé instamment aux familles de réévaluer leurs positions. « Il est important que chaque enfant ait accès aux vaccins afin d'assurer un meilleur avenir », a-t-elle déclaré.

Selon des statistiques fournies par le Ministère de la Santé publique et de la Lutte contre le SIDA, des progrès significatifs ont été réalisés au Burundi en matière de respect du calendrier vaccinal. Cependant, certaines zones, notamment certains districts, continuent d'afficher des résultats non satisfaisant en matière du respect du calendrier vaccinal. La Première Dame du Burundi S.E Angeline Ndayishimiye a donc encouragé la communauté à prendre très au sérieux le calendrier vaccinal, en vue



de préparer un avenir prometteur pour les jeunes générations.

Elle a également incité l'ensemble des acteurs du secteur de la santé à intensifier leurs efforts de sensibilisation, afin

de garantir que chaque enfant bénéficie des vaccins nécessaires. La lutte contre les fausses croyances et la désinformation est primordiale pour la santé publique au Burundi, surtout dans le contexte actuel de lutte contre le Mpox. **(Présidence)**

### Lancement de la deuxième phase de la facturation électronique



**L**e mardi 18 mars 2025, le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique, Monsieur Nestor Ntahontuye, a officiellement lancé dans les enceintes du siège de l'OBR, la deuxième phase du projet de facturation électronique marquée par la distribution de nouvelles machines aux contribuables de la Mairie de Bujumbura.

Le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique, Monsieur Nestor Ntahontuye a confirmé l'acquisition et la configuration de cinq mille nou-

velles machines, qui viennent s'ajouter aux trois mille déjà en usage. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du processus de digitalisation des finances publiques, en mettant un accent particulier sur la gestion des recettes fiscales.

Selon lui, ces nouvelles machines offriront aux commerçants une solution efficace pour gérer leurs transactions. "Elles sont dotées d'applications permettant de gérer les stocks, de suivre le chiffre d'affaires et de contrôler l'évolution du paiement des taxes", a-t-il précisé. Il a ajouté que la facturation électronique constitue un levier essentiel pour la lutte contre la fraude fiscale et l'optimisation des recettes de l'Etat.

Le Ministre a saisi l'occasion pour rappeler aux commerçants qu'ils doivent impérativement récupérer leurs machines de facturation électronique auprès de l'Office Burundais des Recettes. Il a également souligné que leur utilisation est désormais obligatoire. "Nous avons mis en place des mesures strictes : tout commerçant qui ne se conformera pas à cette obligation s'exposera à des sanctions", a averti le Ministre Nestor Ntahontuye. **(RTNB)**

### Le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage fixe le prix du maïs

**L**e mardi 18 mars 2025, le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage a déclaré dans un point de presse, que le prix du maïs pour la production actuelle est fixé à 1700 Fbu le kilogramme.

Dans ce point de presse, le Ministre de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage Monsieur Prosper Dodiko a demandé à tous les acheteurs privés de respecter ce prix afin de contribuer à l'encouragement des agriculteurs. Il a indiqué que si les acheteurs n'adhèrent pas à ce prix, le Gouvernement réitère son engagement à acheter le surplus.

Le Ministre de l'environnement, de l'agriculture et de l'Elevage Monsieur Prosper Dodiko a invité les agriculteurs à continuer la récolte du maïs, le faire bien sécher, le trier correctement, le conserver dans des sacs appropriés pour en préserver la bonne qualité en attendant la vente.

Il a profité de l'occasion pour informer les agriculteurs que grâce à la nouvelle orientation de chercher le marché rémunérateur des cultures d'exportation, les prix du coton, du thé et du café seront revus à la hausse et communiqués au public prochainement.

Concernant la saison culturale en cours, le Ministre de

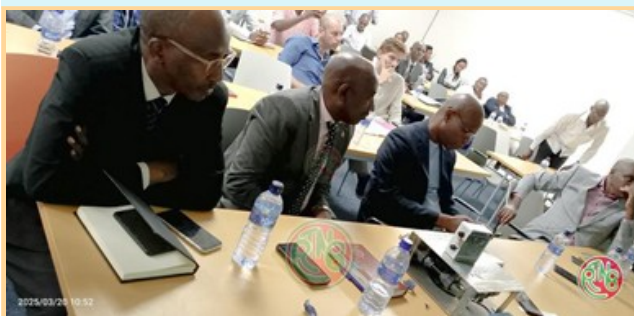


l'environnement, de l'agriculture et de l'Élevage Monsieur Prosper Dodiko a tranquilisé les agriculteurs que le Ministère continue d'accélérer la livraison des fertilisants dans toutes les provinces du pays. Il se dit confiant qu'avec beaucoup de camions en cours de déchargement, le taux de livraison va augmenter.

Il a rappelé que le Gouvernement du Burundi a placé le secteur agricole au premier rang des priorités. Pour lui, c'est dans cet objectif que le Gouvernement burundais appuie les agri-éleveurs pour augmenter la production en subventionnant les fertilisants à 64,8%, les amendements à 78,13% et les semences à 51,1% afin d'accélérer la mise en œuvre de l'objectif du Président de la République du Burundi Son Excellence Evariste Ndayishimiye, selon lequel chaque bouche doit avoir à manger et chaque poche de l'argent.

Selon le Ministre de l'environnement, de l'Agriculture et de l'élevage Monsieur Prosper Dodiko, il est compréhensible que le Gouvernement du Burundi ait une part importante dans la valeur de la production obtenue et aucune spéculation ne devrait s'y opérer. **(RTNB)**

### Introduction d'un nouveau système d'irrigation pour accroître la production



**L**e jeudi 20 mars 2025, le Ministère de l'environnement, de l'agriculture et de l'Élevage en collaboration avec la société Précis Plus-Burundi SA et ses partenaires hollandais de Timjs trading international BV et l'université hollandaise de l'agriculture AERES a tenu une séance de présentation du concept d'irrigation au goutte à goutte associée à la fertilisation minérale.

Le Secrétaire Permanent au Ministère de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage Monsieur Emmanuel Ndorimana a indiqué que le but de cette activité est de renforcer la promotion des différents systèmes d'irrigation, pour une amélioration de la productivité agricole, la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Lors de cette présentation des experts hollandais aux agriculteurs burundais cultivant plus de 50 ha, il a été constaté que ce système d'irrigation fonctionne avec la mécanisation et des formations adaptées aux agriculteurs.

Le présentateur a montré plusieurs avantages du système d'irrigation goutte-à-goutte, notamment l'augmentation de la production agricole, l'intégration d'engrais liquides, une faible consommation d'eau, un contrôle à distance via téléphone portable et l'accès aux données des capteurs en temps réel.

Le Directeur Général de la société Précis Plus-Burundi Monsieur Claver Coyitungiye a fait savoir que cette société a déjà signé un contrat de partenariat avec la société hollandaise de l'agriculture, pour que cette dernière puisse aider les burundais dans ce modèle d'irrigation goutte-à-goutte.

Lors des échanges, les participants ont suggéré de mettre en place des projets pilotes pour évaluer la faisabilité du système d'irrigation goutte-à-goutte. Le Directeur Général de Précis Plus-Burundi, en collaboration avec les experts hollandais, a annoncé une vi-

site du site d'expérimentation de Mparambo, en commune Rugombo. (RTNB)

## L'Inspection Générale de l'Etat organise une formation aux nouveaux Inspecteurs de l'Etat



**D**epuis le 18 mars 2025, l'Inspection Générale de l'Etat a organisé, en Mairie de Bujumbura, un atelier de deux jours à l'intention de cinquante-quatre (54) nouveaux Inspecteurs de l'Etat sur l'éthique et la déontologie.

Le but de cet atelier est d'inculquer ces valeurs aux nouveaux inspecteurs avant le début de leurs missions d'audit aux côtés des anciens Inspecteurs de l'Etat.

L'Inspecteur Général de l'Etat Monsieur Elysé Ndaye a déclaré que les nouveaux recrues à l'Inspection Générale

de l'Etat doivent suivre une formation en éthique et déontologie pour être au même niveau qu'un Inspecteur de l'Etat. Il a expliqué que la déontologie et l'éthique sont essentielles pour un Inspecteur de l'Etat, qui doit servir de modèle en matière de comportement.

Selon Monsieur Elysé Ndaye, un Inspecteur de l'Etat doit posséder des compétences lui permettant d'exécuter efficacement ses missions. Il a donc souligné que, grâce à cette formation, les nouveaux Inspecteurs acquerront les compétences et les comportements requis pour mener à bien les contrôles dans les diverses entités où intervient l'Inspection Générale de l'Etat.

Il a ajouté que son souhait est que ces nouveaux inspecteurs de l'Etat soient formés selon les standards internationaux afin de bien mener leurs missions de contrôle sur le terrain en bonne et due forme, tout en affichant un comportement digne d'un Inspecteur de l'Etat. (RTNB)

## L'Office Burundais des Recettes intensifie la sensibilisation pour relancer la collecte de l'impôt localif



**L**e mercredi 19 mars 2025, l'office Burundais des Recettes (OBR) a organisé à Gitega une réunion de sensibilisation à l'intention des responsables administratifs et des représentants des commerçants de la province.

Cette initiative vise à encourager le paiement de l'impôt localif, dont l'échéance pour l'exercice fiscal 2024 est

fixée au 31 mars 2025. Face à la baisse continue des recettes fiscales, l'Office Burundais des Recettes cherche à identifier les problèmes et à mettre en place des stratégies pour améliorer la collecte de l'impôt.

Les chiffres révèlent une tendance alarmante : les recettes de l'impôt localif dans la province de Gitega sont passées de 292 051 618 francs burundais en 2021 à 169 333 703 francs burundais en 2023. Cette chute significative a poussé l'OBR à agir rapidement pour inverser la tendance.

Les participants à la réunion se sont convenus sur la mise en place d'une équipe chargée de vérifier les déclarations des propriétaires de maisons en location. Cette collaboration entre les administrations locales et l'OBR vise à repérer les fraudes et à appliquer des sanctions sévères aux contrevenants. Par ailleurs, un appel a été lancé aux contribuables pour rectifier leurs déclarations



avant que certains dossiers ne tombent en prescription.

Le porte-parole de l'Office Burundais des Recettes Monsieur Stany Ngendakumana a lancé un appel aux contribuables ayant fourni de fausses déclarations pour qu'ils se rendent rapidement au bureau de l'OBR le plus proche, afin de rectifier leurs déclarations relatives à l'impôt locatif de l'année

2024.

Le porte-parole de l'OBR a invité les administrateurs communaux à transmettre sans délai les dossiers relatifs à l'impôt locatif, rappelant que selon la loi sur la procédure fiscale, ces dossiers deviennent prescrits après 10 ans. Etant donné que l'impôt locatif a été transféré à l'OBR en 2016, il reste moins d'un an avant que certains dossiers ne tombent en prescription. (RTNB)

## La Fondation Uwiragiye vole au secours des malvoyants



**L**a présidente de la Fondation Uwiragiye a animé des séances de sensibilisation sur l'autonomisation des personnes présentant une déficience visuelle dans les provinces de Kayanza, Ngozi, Kirundi, Muyinga et Gitega les 18 et 19 mars 2025.

La présidente de la Fondation Uwiragiye Madame Sylvie Uwiragiye a rencontré des personnes vivant avec des déficiences visuelles. Dans le cadre de la célébration du mois dédié à la femme et des six ans d'existence de la Fondation Uwiragiye, la présidente de cette Fondation a octroyé des vivres et des non-vivres à ces personnes, en vue de marquer sa solidarité avec cette communauté de personnes vivant avec des déficiences visuelles et leur offrir son soutien.

Elle a également appelé les personnes malvoyantes

à la limitation des naissances pour mettre au monde des enfants dont ils sont capables d'assurer l'éducation correctement.

Dans un geste fort de soutien, Madame Sylvie Uwiragiye a distribué des vivres tels que du riz, de la farine de maïs et des pagnes, ainsi que des beignets destinés aux familles ayant des enfants. Elle a expliqué que cette initiative s'inscrivait

dans sa volonté de promouvoir l'autonomisation des personnes malvoyantes, tout en marquant les six ans de la Fondation, qui se consacre à l'éducation des enfants malvoyants. Les bénéficiaires ont exprimé leur gratitude envers la présidente de la fondation Uwiragiye, soulignant l'importance de cette aide et la reconnaissance de leurs difficultés quotidiennes. Cependant, ils ont par ailleurs soulevé plusieurs préoccupations, dont la difficulté d'accès aux cannes blanches, les outils essentiels pour leur mobilité, ainsi que la marginalisation persistante qu'ils subissent au sein de la société.

La Présidente de la Fondation Uwiragiye Madame Sylvie Uwiragiye a insisté sur le fait que les personnes malvoyantes ne doivent pas être considérées comme inaptées ou dépendantes. Selon elle, ces individus sont tout à fait capables de contribuer activement à la société, de subvenir à leurs besoins et de se développer



personnellement et professionnellement. Elle a déploré la vision négative qui entoure très souvent les personnes vivant avec un handicap visuel, notamment la tendance à les considérer comme des mendiants de la rue.

Elle a encouragé les bénéficiaires à initier des activités



génératrices de revenus, telles que l'élevage ou l'artisanat, pour améliorer leur qualité de vie et devenir économiquement indépendants. Cette approche vise à promouvoir une société plus inclusive, où chacun peut jouer un rôle actif dans son développement.

Un autre point important abordé par Madame Sylvie Uwiragiye est la question de l'éducation des enfants malvoyants. Elle a exprimé son mécontentement face aux obstacles auxquels ces enfants sont confrontés pour accéder à une éducation de qualité. Elle a particulièrement souligné qu'il est inadmissible qu'un enfant malvoyant soit exclu de l'école parce qu'il n'a pas de cahiers ou d'autres fournitures scolaires essentielles.



Dans ce cadre, la présidente de la Fondation Uwiragiye a appelé le Gouvernement du Burundi à prendre des mesures concrètes pour soutenir les enfants malvoyants, en garantissant leur accès gratuit à l'éducation et en leur fournissant le matériel scolaire adapté à leurs besoins.



Pour elle, l'éducation doit être un droit fondamental, quel que soit le type de handicap.

Enfin, elle a exprimé sa vision pour l'avenir des enfants malvoyants qu'elle accompagne à travers la Fondation Uwiragiye. Elle souhaite les voir atteindre un haut niveau d'éducation et poursuivre leurs études jusqu'à l'université.

L'objectif est de former des citoyens actifs et productifs qui pourront contribuer au développement du pays. Elle est convaincue que ces enfants malvoyants joueront un rôle clé dans la réalisation de la Vision du Burundi Pays Emergent en 2040 et Pays Développé en 2060, aux côtés des autres citoyens du pays. **(RTNB)**



REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général de l'Etat

---

## COMMUNIQUE DE PRESSE N°02/2025 DE LA REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 19 MARS 2025

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 19 mars 2025 à Bujumbura, sous la présidence de son Excellence Monsieur le Président de la République, Général Major Evariste NDAYISHIMIYE.

Après la présentation et l'adoption de l'ordre du jour, Son Excellence Monsieur le Président de la République a invité le Premier Ministre à présenter la synthèse des observations issues de la réunion préparatoire du Conseil des Ministres qui avait eu lieu en dates du 05, du 06 et du 10 mars 2025 et qui était consacrée à l'analyse préalable des mêmes dossiers inscrits à l'ordre du jour.

### 1. Document de politique sectorielle du Ministère des Affaires de la Communauté Est Africaine, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture et sa stratégie de mise en œuvre, Présenté par le Ministre des Affaires de la Communauté Est Africaine, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture

Cette politique a été élaborée pour contribuer à l'atteinte des objectifs de la Vision « Burundi Pays Emergent en 2040 et Pays Développé en 2060 », du Plan National de Développement du Burundi révisé et de la Vision 2050 de la Communauté Est Africaine.

Cette Politique Sectorielle montre l'état des lieux et dégage les défis auxquels se heurte chaque secteur, en vue de déterminer les actions précises et les moyens nécessaires à mettre en œuvre dans le but de les relever.

L'objectif global de cette Politique est d'accélérer, d'élargir et d'approfondir l'intégration du Burundi au sein de la Communauté Est Africaine, de promouvoir le bien-être de la jeunesse, de contribuer à l'épanouissement sportif, de préserver et de protéger le patrimoine culturel.

A l'issue de l'analyse, le document a été adopté avec entre autre recommandation d'insérer dans le document une stratégie de détecter les talents dans le domaine du sport en organisant des compétitions à partir de la Colline.

### 2. Projet de loi portant modification de la loi n°1/12 du 28 juin 2017 régissant les sociétés coopératives au Burundi,

Présenté par le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique

Les sociétés coopératives au Burundi sont jusqu'aujourd'hui régies par la loi n°1/12 du 28 juin 2017. Cette loi place le fonctionnement des coopératives sous la responsabilité de l'Agence Nationale de Promotion et de Régulation des Sociétés Coopératives (ANACOOB).

## REPUBLIQUE DU BURUNDI



## PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

## Secrétariat Général de l'Etat

Ce projet apporte des modifications à la loi en vigueur avec entre autres les innovations suivantes :

- 1° Les sociétés coopératives fonctionnent sous le contrôle d'une Agence dont le statut, la composition, les missions et le fonctionnement sont fixés par un décret ;  
L'innovation consiste à extirper de cette loi les missions et le fonctionnement de l'Agence pour être précisés dans un décret.
- 2° Cette Agence était placée sous la tutelle de la Deuxième Vice-présidence de la République. Cette structure n'existe plus en vertu de la Constitution de 2018. La tutelle de l'ANACOOOP sera précisée dans un décret.

Après échange et débat, le projet a été adopté avec notamment comme recommandation de préparer rapidement le projet de décret portant organisation de l'ANACOOOP aussitôt cette loi promulguée.

### 3. **Projet de décret portant création, dénomination, sièges et compétences territoriales des juridictions et parquets de la République du Burundi,** Présenté par la Ministre de la Justice.

2

La mise en œuvre de la nouvelle loi organique de Mars 2023 portant dénomination et détermination des Provinces, des Communes, des Zones, des Collines et/ou Quartiers de la République du Burundi appelle tous les Ministères à opérer une réorganisation institutionnelle en vue de s'y conformer.

Dans le secteur judiciaire, la mise en œuvre de cette loi a occasionné des changements quant à la dénomination de certaines juridictions, quant aux sièges de certaines juridictions, quant à la compétence territoriale des juridictions et a rendu nécessaire la création de certaines juridictions.

Les grands principes qui ont été observés pour bien mener ce travail sont les suivants :

- 1° Le respect du principe du rapprochement de la Justice aux justiciables qui a fait que les institutions judiciaires existantes soient maintenues en plus de quelques autres à créer ;
- 2° Afin de s'assurer que la population de chaque localité a accès à une institution judiciaire, il a fallu vérifier si les 42 Communes, les 451 Zones et les 3044 Collines ou Quartiers prévues par la nouvelle loi organique sont bien réparties dans les institutions judiciaires de la République du Burundi.
- 3° Pour définir les sièges des Tribunaux de Résidence, le critère qui a été pris en considération est la Zone où se trouvent les locaux de la juridiction.
- 4° Pour les Tribunaux de Grande Instance, c'est généralement la Commune où se trouvent les locaux à quelques exceptions près.

## REPUBLICQUE DU BURUNDI



## PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

## Secrétariat Général de l'Etat

5° Pour les Cours d'Appel, c'est la province où se trouvent les locaux qui a été pris en considération.

A l'issue de l'analyse, le Conseil des Ministres a recommandé de faire l'inventaire du personnel judiciaire disponible dans les Tribunaux de Résidence avec comme principe que chaque Tribunal aura deux juges. De cette manière, il sera plus aisé de connaître le nombre de Tribunaux de Résidence à mettre en place ou le personnel supplémentaire nécessaire.

Le même travail sera fait pour les Tribunaux de Grande Instance et les Cours d'appel. Il a été également recommandé que la dénomination du Tribunal porte le nom de la localité (colline ou quartier) qui héberge son siège.

#### 4. **Projet de décret portant révision du décret n°100/187 du 04 juin 1974 portant création et organisation de l'Ordre des Médecins du Burundi,**

Présenté par la Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA

L'Ordre des Médecins est régi par un texte vieux de 50 ans. Pourtant, le régime juridique régissant la gouvernance a beaucoup évolué.

Actuellement, force est de constater que les textes permettant la régulation de ce secteur par rapport à ses missions n'ont pas suivi. Ceci a pour conséquence la faible organisation de l'Ordre des Médecins du Burundi, pour répondre efficacement aux missions lui dévolues.

Dans le souci de combler ce vide juridique et éthique et de corriger les lacunes observées, ce projet de décret est proposé. Entre autres innovations apportées par ce projet, il s'agit de :

- 1° Intégrer les chirurgiens-dentistes dans l'Ordre ;
- 2° Rendre obligatoire le stage probatoire ;
- 3° Exiger à tout médecin formé à l'étranger un stage et/ou un cours de perfectionnement de 6 à 12 mois avant l'obtention de l'autorisation de l'art d'exercer ;
- 4° Rendre obligatoire l'obtention de licence d'exercice annuelle.

Il convient de préciser que l'Ordre des Médecins du Burundi a pour objet la protection du public en général et des membres de l'ordre en particulier de toute action ou omission de nature à mettre la vie de la population en danger à travers :

- 1° Le contrôle de la compétence et de l'intégrité de ses membres ;
- 2° La surveillance et la réglementation de l'exercice de la profession ;
- 3° La gestion du processus disciplinaire ;
- 4° Le développement de la profession ;
- 5° Le contrôle de l'exercice illégal de la profession et de l'usurpation des titres.

Après échange et débat, le projet a été adopté moyennant certaines corrections et ajustements.



REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général de l'Etat

---

---

## 5. Divers

Au chapitre des divers :

1° Son Excellence Monsieur le Président de la République a informé le Conseil que la situation sécuritaire dans le pays est tout à fait normale mis à part certaines personnes qui sèment la panique au sein de la population par rapport à la situation en République Démocratique du Congo. Il a indiqué que le Burundi reçoit des félicitations pour son implication dans la stabilisation de la Région. Il a exhorté les Burundais à vaquer à leur travail habituel et d'éviter la propagation de la rumeur.

2° Le Conseil des Ministres a constaté également l'absence de l'administration dans le secteur agricole. Cela s'observe notamment à travers la rafle de la production du maïs des agriculteurs par des commerçants qui spéculent pour le revendre plus cher à l'ANAGESSA. La même situation de rafle s'observe pour les fertilisants agricoles. Il a été recommandé une implication beaucoup plus active de l'administration et des services du Ministère en charge de l'Agriculture pour lutter contre ce phénomène de spéculation.

4

Fait à Bujumbura, le 20 mars 2025

**Le Secrétaire Général de l'Etat**  
**Jérôme NIYONZIMA. -**

# Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développe- ment

## Département de la Communication

[www.mae.gov.bi](http://www.mae.gov.bi)

Twitter: @MAEBurundi